

C.R.I.L.A.N.

le 17-02-06

Association loi 1901, agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'Environnement.
Siège social: 10 route d'Etang Val,

50340-Les Pieux

Tel : 02 33 52 45 59 - Fax : 02 33 52 53 28 www.crilan.org

Président et représentant dans les commissions : CSPI de la Hague, CSM, Flamanville,

arsenal de Cherbourg : Didier ANGER

Siret n° 442 001 285 00018

Copie

pour le Collectif régional grand ouest l'E.P.R non merci
à Monsieur le Président de la C.N.S.D.P

communication de nos premières conclusions sur les
débats publics déchets nucléaires, EPR FLAMANVILLE 3, T.H.T
Cotentin. Manche.

Monsieur,

Au moment où se terminent les réunions
des débats publics séparés et controversés déchets nucléaires,
EPR Flamanville 3 et T.H.T Cotentin. Manche, je vous
transmets - en tant que coordonnateur du Collectif régional
grand ouest l'E.P.R non merci - nos premières conclusions
distinctes. Je vous prie de croire à mes salutations

Didier Anger

REÇU le 20 FEV 2006

COLLECTIF RÉGIONAL GRAND OUEST
« L'EPR, NON MERCI ! NI AILLEURS, NI ICI ! »

Point Presse du 18 février 2006

Premières conclusions à la clôture des débats publics officiels.

1. LA SÉPARATION DES DÉBATS PUBLICS DÉCHETS, EPR ET LIGNES THT NE
CORRESPOND PAS À LA GLOBALITÉ DE LA SITUATION : ELLE N'EST PAS
LE FRUIT DU HASARD.

Il n'y a pas de lignes THT Cotentin Maine sans EPR, et un réacteur EPR de plus, produit des déchets en plus, et plus difficiles à gérer : c'est l'intérêt du lobby AREVA de séparer le Débat public en trois « tranches » : déchets nucléaires, Flamanville 3-EPR, et THT Cotentin Maine.

La démonstration en est faite par la volonté d'utiliser du combustible MOX dans le réacteur EPR et de promouvoir ce dernier à l'échelle internationale..

☛ *On apprend dans le dossier du maître d'ouvrage « Flamanville 3 –tête de série EPR » pour la Commission de débat Public, (p.32) que l'EPR aurait la capacité à accepter du combustible MOX. »*

Le MOX est actuellement un mélange de 5 à 7% d'oxyde de plutonium avec de l'uranium enrichi. Il est fabriqué à Marcoule depuis le milieu des années 1990 à l'usine MELOX avec du plutonium issu du retraitement à la Hague, vieux de moins de 5 ans pour éviter la présence d'américium, de rayonnement-gamma très perforant. Il équipe actuellement, à raison d'un tiers, le combustible de 20 réacteurs 900 mégawatts mais pas des 38 autres réacteurs : aucun des 1300 mégawatts existants type Flamanville 1 et 2.

La valeur énergétique du plutonium est donc réduite puisqu'il n'entre qu'à raison de 1% dans la composition du combustible des centrales nucléaires françaises.

☛ Quel est l'intérêt d'avoir recours au MOX ?

À l'origine, EDF n'y était pas favorable :

Il a fallu un arbitrage ministériel entre COGEMA et EDF en 1989, favorable à COGEMA en position de force au sein du lobby nucléaire et du pouvoir politique.

EDF voulait déjà abandonner la filière surgénératrice qui utilisait du MOX à forte teneur de plutonium. La Cogema, de son côté, voulait sauver son extraction du plutonium et ses contrats commerciaux juteux à la Hague.

☛ EDF émettait des réserves sur les coûts et déclarait dans une publication interne :

« L'utilisation du MOX augmente le prix du combustible de 2,3 milliards de Francs actualisés en 1990 par rapport à ce qu'aurait coûté une gestion à l'uranium naturel »

Ceci devait être corroboré en 2000 par la publication du rapport Charpin, Dessus, Pelat, ce dernier ayant pourtant appartenu à la direction du CEA. :

« Le surcoût, lié au retraitement et à la fabrication du MOX par rapport à la fabrication directe du combustible oxyde uranium neuf par enrichissement de l'uranium naturel n'est pas compensé par l'économie d'uranium naturel à travers l'utilisation du plutonium et par celle résultant de la réduction du coût direct du stockage des déchets ultimes. En d'autres termes, cette stratégie représente du point de vue d'un électricien, une augmentation de son coût du Kwh, ceci apparaissant comme un obstacle à sa compétitivité, élément de moins en moins supportable dans un marché qui s'ouvre à la concurrence. »

✓EDF émettait, dans sa même publication interne (page 2) des réserves à propos de l'hétérogénéité des coeurs...dans le mélange oxyde d'uranium-plutonium : « *hétérogénéité des assemblages MOX qui rend les calculs neutroniques délicat* ». La stabilité intrinsèque du réacteur devient moins bonne. Selon le scientifique Roger Belbéoch, l'uranium enrichi produisant de lui-même, à l'usage, du plutonium », « *la teneur en plutonium varie entre le centre et la périphérie.* » Or, plus on a de plutonium dans un combustible, plus on risque l'accident « critique » ou « majeur ». Pour Roger Belbéoch : « *La gestion d'un accident grave pourrait en être considérablement compliquée* ».

EDF s'inquiétait de « *contaminations des soudures et d'un taux de rebut élevé des crayons (grains de poussières, de poudre)* » Et la toxicité du plutonium par inhalation notamment est extrême et connue. Selon R. Belbéoch, il est aussi fortement cancérigène, pour les os et la moelle osseuse.

En conséquence, l'utilisation du MOX comporte plus de risques, surtout pour les intervenants et au moment des chargements et déchargements de tranches.

✓Mais AREVA, pour son projet EPR envisage de faire passer de 7 à 10, 11% et plus la teneur en plutonium du MOX, et d'utiliser le MOX non plus à 30% mais à 50 et même 100% dans le réacteur.

Au-delà des risques sur le lieu de production d'électricité à Flamanville où ailleurs existent ceux qui sont liés :

- À l'extraction du plutonium à la Hague ;
- Aux transports de plutonium de la Hague à l'usine MELOX de Marcoule,
- À la gestion des rebuts de fabrication du MOX ;
- Aux transports de MOX de Marcoule vers Flamanville et autres éventuels lieux d'usage ;
- Au stockage à la Hague avec ou sans second retraitement, en surface, surtout à un moment où les risques d'attentats se sont multipliés dans le Monde.

En effet, la gestion des déchets de MOX type EPR Flamanville, comme le souligne A.Godinot dans un document daté du 1er février 2006, s'en trouverait beaucoup plus compliquée.

Il y a donc une incohérence formidable entre, d'une part, la volonté du lobby nucléaire d'enfouir les déchets de haute activité en argile à BURE et de l'autre l'impossibilité de le faire pour « *des MOX irradiés, avant plusieurs siècles dans l'argilite saturée d'eau, à plus fortes raisons les MOX des EPR qu'on veut construire.* »

Le cartel AREVA qui regroupe à la fois la COGEMA, extracteur du plutonium et fabricant du MOX, FRAMATOME, le promoteur avec SIEMENS du projet EPR, ne représente pas l'intérêt général mais son propre intérêt particulier d'entreprise et ce, au détriment de la sûreté des installations, de la santé des travailleurs et des populations et des multiples générations à venir.

Ceux qui luttent sur les terrains aujourd'hui défendent l'intérêt général.

2. UN DÉNI DE DÉMOCRATIE :

Les Commissions particulières des débats publics EPR Flamanville 3 et THT Cotentin Maine, quelle que soit la volonté de leurs membres, se sont heurtées au problème de la compatibilité du nucléaire avec la démocratie.

Après avoir participé à la rédaction des cahiers d'acteurs, de nombreuses associations, en tant que telles, ont refusé de débattre et ont manifesté, pour certaines d'entre elles, leur opposition à l'extérieur des lieux officiels. D'autres les ont quittées en cours de route. Certaines y sont

revenues. Reconnaissons cependant à la CPDP THT Cotentin Maine d'avoir contribué à mobiliser les opposants souvent perturbateurs à l'intérieur.

1. Le gouvernement et les deux assemblées ont décidé de l'implantation d'un réacteur nucléaire, pourtant inutile, coûteux, dangereux à Flamanville, **avant même l'organisation du « débat public » chargé selon la loi Barnier de 1995, d'établir l'état de la controverse avant que les élus ne tranchent. « on décide d'abord, on discute ensuite :est-ce là une procédure démocratique ? »**
2. **Le gouvernement a obligé la CPDP-EPR à censurer six lignes du cahier d'acteurs du Réseau Sortir du nucléaire à propos des risques de crash d'un avion suicide sur un réacteur EPR, dans un document classé « secret défense ». Où est la transparence en la matière ?**
3. Les appels d'offre internationaux pour les travaux de centrale ont été lancés **avant même les débats publics et les enquêtes publiques légales.**
4. Le Président J.L.MATHIEU, dans son invitation à y participer a écrit **que « les réunions du 17 et du 18 février constitueraient la dernière opportunité de faire entendre votre voix ».**

3. LES DÉBATS, LES RÉUNIONS PUBLIQUES, LA MOBILISATION NE S'ARRÊTENT PAS AVEC LA FIN DES DÉBATS PUBLICS OFFICIELS/

- Des réunions publiques sont déjà programmées dans le grand Ouest ;
- De TESSY ,18 février 2006,
- À BRÉCEY, le 3 mars
- À CAEN, LE 7 MARS
- À BREST ET QUIMPER LES 13 et 14 MARS.

Nous manifesterons, à Villedieu le 18 mars, à l'appel de « BRANCHÉS AUTREMENT » ET DES NOUVELLES ASSOCIATIONS qui participent de plus en plus nombreuses aux travaux du Collectif Régional.

Les 15 et 16 avril, le Collectif régional et le Réseau Sortir du Nucléaire organisent, 20 ans après Tchernobyl un grand rassemblement contre l'EPR à Cherbourg.

Coordination : CRILAN TEL/ 02 33 52 45 59 Fax 02 33 52 53 26
10 route d'Étang-Val 50340 LES PIEUX
Chargé de mission rassemblement : Jocelyn PEYRET 159-161 avenue de Paris
jocelyn@stop-epr.org tel : 02 33 88 09 06 www.stop-epr.org